

6.6

Placements

6.6 PLACEMENTS

6.6.1 Visas de prospectus

6.6.1.1 Prospectus provisoires

Le tableau suivant dresse la liste des émetteurs qui ont déposé un prospectus provisoire pour lequel un visa a été octroyé par l'Autorité des marchés financiers ou par une autre autorité canadienne en valeurs mobilières agissant à titre d'autorité principale sous le régime du passeport. Ces derniers visas de prospectus provisoires sont réputés octroyés par l'Autorité des marchés financiers en vertu du premier paragraphe de l'article 3.3 du *Règlement 11-102 sur le régime du passeport* :

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
Portefeuille privé d'obligations municipales pus BNI (parts de séries Conseillers et F)	7 décembre 2015	Québec
Fonds de revenu d'actifs réels mondiaux BNI (parts de séries Conseillers, F. F5, Investisseurs et T5)		<ul style="list-style-type: none"> - Colombie-Britannique - Alberta - Saskatchewan - Manitoba - Ontario - Nouveau-Brunswick - Nouvelle-Écosse - Île-du-Prince-Édouard - Terre-Neuve et Labrador - Territoire du Nord-Ouest - Yukon - Nunavut
Catégorie Portefeuille de revenu équilibré Partenaires Scotia	7 décembre 2015	Ontario
Catégorie Portefeuille de croissance équilibrée Partenaires Scotia		
Catégorie Portefeuille de croissance Partenaires Scotia		
Catégorie Portefeuille de croissance maximale Partenaires Scotia		
Enbridge Income Fund Holdings Inc.	3 décembre 2015	Alberta
FNB Banques mondiales Hamilton Capital	4 décembre 2015	Ontario
FNB Sociétés financières à rendement élevé Hamilton Capital		
Hydro One Inc.	2 décembre 2015	Ontario
Inter Pipeline Ltd.	7 décembre 2015	Alberta

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
Master Credit Card Trust II ^{MC}	4 décembre 2015	Ontario
Sleep Country Canada Holdings Inc.	4 décembre 2015	Ontario

¹ Si l'Autorité des marchés financiers agit comme autorité principale, un visa sera réputé octroyé par les autres autorités en valeurs mobilières énumérées sous « Québec ».

Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces visas, veuillez consulter le site Internet de SEDAR à l'adresse : www.sedar.com.

6.6.1.2 Prospectus définitifs

Le tableau suivant dresse la liste des émetteurs qui ont déposé un prospectus pour lequel un visa a été octroyé par l'Autorité des marchés financiers ou par une autre autorité canadienne en valeurs mobilières agissant à titre d'autorité principale sous le régime du passeport. Ces derniers visas de prospectus sont réputés octroyés par l'Autorité des marchés financiers en vertu du deuxième paragraphe de l'article 3.3 du *Règlement 11-102 sur le régime du passeport* :

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
BCE Inc.	2 décembre 2015	Québec <ul style="list-style-type: none"> - Colombie-Britannique - Alberta - Saskatchewan - Manitoba - Ontario - Nouveau-Brunswick - Nouvelle-Écosse - Île-du-Prince-Édouard - Terre-Neuve et Labrador
Plan REEFLEX	4 décembre 2015	Québec
Plan INDIVIDUEL		- Nouveau-Brunswick
Plan UNIVERSITAS	4 décembre 2015	Québec <ul style="list-style-type: none"> - Nouveau-Brunswick
AutoCanada Inc.	7 décembre 2015	Alberta
Enbridge Gas Distribution Inc.	2 décembre 2015	Ontario
Fonds G5 20 2041 T1 CI	8 décembre 2015	Ontario
Fonds G5 20i 2036 T1 CI	8 décembre 2015	Ontario

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
Perpetual Energy Inc.	7 décembre 2015	Alberta
Westcoast Energy Inc	8 décembre 2015	Colombie-Britannique

¹ Si l'Autorité des marchés financiers agit comme autorité principale, un visa sera réputé octroyé par les autres autorités en valeurs mobilières énumérées sous « Québec ».

Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces visas, veuillez consulter le site Internet de SEDAR à l'adresse : www.sedar.com.

6.6.1.3 Modifications de prospectus

Le tableau suivant dresse la liste des émetteurs qui ont déposé une modification du prospectus pour laquelle un visa a été octroyé par l'Autorité des marchés financiers ou par une autre autorité canadienne en valeurs mobilières agissant à titre d'autorité principale sous le régime du passeport. Ces derniers visas de modifications du prospectus sont réputés octroyés par l'Autorité des marchés financiers en vertu du deuxième paragraphe de l'article 3.3 du *Règlement 11-102 sur le régime du passeport* :

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
Émetteurs visés par la modification n° 1 datée du 20 novembre 2015 de la version modifiée datée du 6 août 2015 du prospectus simplifié daté du 14 mai 2015, en sa version modifiée par la modification n° 1 datée du 15 juin 2015 :	4 décembre 2015	Québec
Fonds de dividendes américains Banque Nationale (parts de séries Conseillers, F et O)		- Colombie-Britannique
Fonds Westwood marchés émergents (parts de séries Investisseurs, Conseillers, F et R)		- Alberta
		- Saskatchewan
		- Manitoba
		- Ontario
		- Nouveau-Brunswick
		- Nouvelle-Écosse
		- Île-du-Prince-Édouard
		- Terre-Neuve et Labrador
		- Territoire du Nord-Ouest
		- Yukon
		- Nunavut
(collectivement « les émetteurs visés par la modification n° 1 datée du 20 novembre 2015 de la version modifiée datée du 6 août 2015 »)		
Émetteurs visés par la modification n° 1 datée du 20 novembre 2015 de la version modifiée datée du 23 octobre 2015 du prospectus simplifié daté du 14 mai 2015, en sa version modifiée par la modification n° 1 datée du 15 juin 2015 :		

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
<p>Fonds de répartition d'actifs Banque Nationale (parts de série Investisseurs)</p> <p>Portefeuille privé d'actions canadiennes à convictions élevées BNI (parts de séries Conseillers, F, F5, et T5)</p> <p>(collectivement « les émetteurs visés par la modification n° 1 datée du 20 novembre 2015 de la version modifiée datée du 23 octobre 2015 »)</p>		
<p>Fonds de revenu équilibré canadien O'Leary (parts de séries A, F, H)</p> <p>Fonds de rendement d'obligations canadiennes O'Leary (parts des séries A, F, FH, H, I)</p> <p>Fonds canadien de dividendes O'Leary (parts des séries A, F, FH, H, I)</p> <p>Fonds de revenu élevé canadien O'Leary (parts des séries A, F, H, X, Y)</p> <p>Fonds de revenu conservateur O'Leary (parts des séries A, F, FH, H)</p> <p>Fonds de revenu des marchés émergents O'Leary (parts des séries A (couverte), A, F (couverte), F, H (couverte), X (couverte))</p> <p>Fonds de revenu à taux variable O'Leary (parts des séries A (couverte), A, A (\$ US), F (couverte), F, F (\$ US), FH (couverte), FH, H (couverte), H (\$ US), I (couverte), Z)</p> <p>Fonds de rendement d'obligations mondiales Advantage O'Leary (parts des séries A, F, H, X)</p> <p>Fonds de rendement d'obligations mondiales O'Leary (parts des séries A (couverte), A, F (couverte), F, H (couverte), I (couverte))</p> <p>Fonds mondial de dividendes O'Leary (parts des séries A (couverte), A, F (couverte), F, H (couverte), I (couverte), X</p>	<p>4 décembre 2015</p>	<p>Québec</p> <ul style="list-style-type: none"> - Colombie-Britannique - Alberta - Saskatchewan - Manitoba - Ontario - Nouveau-Brunswick - Nouvelle-Écosse - Île-du-Prince-Édouard - Terre-Neuve et Labrador

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
(couverte)) Fonds mondial de revenu d'infrastructure O'Leary (parts des séries A (couverte), A, F (couverte), F, H (couverte), I (couverte), X (couverte), Y (couverte)) Fonds mondial de croissance et de revenu O'Leary (parts des séries A (couverte), A, F (couverte), F, Fondateur (couverte), H (couverte), X (couverte)) Fonds tactique de revenu O'Leary (parts des séries A (couverte), A, A (\$ US), F (couverte), F, F (\$ US), FH (couverte), FH, H (couverte)) Fonds de rendement stratégique américain O'Leary (parts des séries A (couverte), A, F (couverte), F, FH (couverte), FH, H (couverte), I (couverte), A (\$ US), F (\$ US), H (\$ US), I (\$ US))		
Opsens Inc.	4 décembre 2015	Québec - Colombie-Britannique - Alberta - Ontario
Avingstone Acquisition Corporation	2 décembre 2015	Ontario
FNB First Trust AlphaDEX ^{MC} dividendes canadiens plus FNB First Trust AlphaDEX ^{MC} dividendes américains plus (couvert en dollars canadiens)	3 décembre 2015	Ontario
Fonds de croissance et de revenu Sentry Catégorie de placement immobilier Sentry Fonds de placement immobilier Sentry	3 décembre 2015	Ontario
Fonds de dividendes canadiens Beutel Goodman	4 décembre 2015	Ontario

¹ Si l'Autorité des marchés financiers agit comme autorité principale, un visa sera réputé octroyé par les autres autorités en valeurs mobilières énumérées sous « Québec ».

Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces visas, veuillez consulter le site Internet de SEDAR à l'adresse : www.sedar.com.

6.6.1.4 Dépôt de suppléments

Le tableau suivant dresse la liste des émetteurs qui ont déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers un supplément de prospectus qui complète l'information contenue au prospectus préalable ou simplifié de ces émetteurs pour lequel un visa a été octroyé par l'Autorité des marchés financiers ou par une autre autorité canadienne en valeurs mobilières :

Nom de l'émetteur	Date du supplément	Date du prospectus préalable ou du prospectus simplifié
Banque de Montréal	1 ^{er} décembre 2015	13 mars 2014
Banque de Montréal	2 décembre 2015	27 avril 2015
Banque de Montréal	4 décembre 2015	27 avril 2015
Banque de Montréal	4 décembre 2015	27 avril 2015
Banque de Montréal	4 décembre 2015	27 avril 2015
Banque de Montréal	4 décembre 2015	27 avril 2015
Banque de Montréal	4 décembre 2015	27 avril 2015
Banque de Montréal	7 décembre 2015	27 avril 2015
Banque de Montréal	8 décembre 2015	27 avril 2015
Banque de Montréal	8 décembre 2015	27 avril 2015
Banque Nationale	3 décembre 2015	20 juin 2014
Banque Nationale	7 décembre 2015	20 juin 2014
CI Financial Corp.	2 décembre 2015	6 janvier 2014
La Banque de Nouvelle-Écosse	1 ^{er} décembre 2015	27 juin 2014
La Banque de Nouvelle-Écosse	3 décembre 2015	19 décembre 2014
La Banque de Nouvelle-Écosse	3 décembre 2015	19 décembre 2014
La Banque de Nouvelle-Écosse	3 décembre 2015	19 décembre 2014
La Banque de Nouvelle-Écosse	3 décembre 2015	19 décembre 2014
La Banque de Nouvelle-Écosse	4 décembre 2015	19 décembre 2014
La Banque Toronto-Dominion	4 décembre 2015	13 juin 2014
La Banque Toronto-Dominion	7 décembre 2015	13 juin 2014

Nom de l'émetteur	Date du supplément	Date du prospectus préalable ou du prospectus simplifié
TELUS Corporation	3 décembre 2015	19 novembre 2014
Westcoast Energy Inc.	2 décembre 2015	4 décembre 2014
Westcoast Energy Inc.	2 décembre 2015	4 décembre 2014

Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces suppléments, veuillez consulter le site Internet de SEDAR à l'adresse : www.sedar.com.

6.6.2 Dispenses de prospectus

Les autorités canadiennes en valeurs mobilières, autre que l'Autorité des marchés financiers, qui ont agi à titre d'autorité principale sous le régime du passeport ont rendu des décisions qui ont pour effet de dispenser les personnes visées de l'application de dispositions équivalentes en vigueur au Québec en vertu de l'article 4.7 du Règlement 11-102 sur le régime du passeport ou de l'article 4.8 de ce règlement, selon le cas.

Pour consulter ces décisions, en obtenir copie ou effectuer une recherche à l'égard de celles-ci, veuillez vous rendre au site Internet de l'Institut canadien d'information juridique (CanLII) à l'adresse www.canlii.org.

Si vous désirez consulter les décisions rendues depuis la publication du dernier numéro du bulletin, vous n'avez qu'à suivre les indications suivantes : rendez-vous à l'adresse Internet www.canlii.org/fr/advancedsearch.html, à l'étape 3 - Date de décision, inscrivez la date du dernier bulletin et la date du jour, à l'étape 4 – Collections, sous la section Compétences, vérifiez que toutes les compétences sont sélectionnées, sous la section Législation, cocher le choix « aucune », sous la section Cours, cocher le choix « aucune », sous la section Tribunaux administratifs, cocher le choix « valeurs mobilières » et lancer la recherche en cliquant le bouton « chercher ».

6.6.3 Déclarations de placement avec dispense

L'Autorité publie ci-dessous l'information concernant les placements effectués sous le bénéfice des dispenses prévues au *Règlement 45-106 sur les dispenses de prospectus* (« Règlement 45-106 ») et au *Règlement 45-513 sur la dispense de prospectus pour placement de titres auprès de porteurs existants* (« Règlement 45-513 »).

Nous rappelons qu'il est de la responsabilité des émetteurs de s'assurer qu'ils bénéficient des dispenses prévues au Règlement 45-106 ou au Règlement 45-513, selon le cas, avant d'effectuer un placement. Les émetteurs doivent aussi s'assurer du respect des délais impartis pour déclarer les placements et fournir une information exacte. Toute contravention aux dispositions législatives et réglementaires pertinentes constitue une infraction.

L'information contenue aux déclarations de placement avec dispense déposées conformément au Règlement 45-106 ou au Règlement 45-513 est publiée ci-dessous tel qu'elle est fournie par les émetteurs concernés. L'Autorité ne saurait être tenue responsable de quelque lacune ou erreur que ce soit dans ces déclarations.

Depuis le 1^{er} octobre 2015, l'information sur les placements avec dispense est présentée sous un nouveau format.

SECTION RELATIVE AUX SOCIÉTÉS

Nom de l'émetteur	Date du placement	Montant total du placement
9093-5537 Québec inc.	2015-10-30	175 000 \$
ACE INA Holdings Inc.	2015-11-03	93 866 529 \$
Agri-Neo Inc.	2015-10-31	458 710 \$
Banque Royale du Canada	2015-11-09	2 000 000 \$
Banque Royale du Canada	2015-11-09	2 655 000 \$
Banque Royale du Canada	2015-11-12	3 193 680 \$
Centurion Apartment Real Estate Investment Trust	2015-11-02	4 991 053 \$
Centurion Real Estate Opportunities Trust	2015-11-02	9 311 409 \$
Corporation Aurifère Monarques	2015-11-06	310 000 \$
Dryden 41 Senior Loan Fund	2015-10-29	171 210 325 \$
European Investment Bank	2015-11-05	144 698 400 \$
Focus Ventures Ltd.	2015-11-12	2 334 000 \$
Harbour First Mortgage Investment Trust	2015-10-30	7 578 000 \$
Harvest Partners VII (Parallel), L.P.	2015-11-05	107 969 400 \$
HCA Inc.	2015-11-13	46 328 700 \$
Intecrowd LLC	2015-11-02	134 826 \$
IOU Financial Inc.	2015-11-02	9 208 000 \$
Japan Post Holdings Co., Ltd.	2015-11-04	18 193 632 \$
Japan Post Holdings Co., Ltd.	2015-11-04	14 403 900 \$
Japan Retail Fund Investment Corporation	2015-09-10	144 176 \$
Les Ressources de la Baie d'Uragold inc.	2015-11-10	50 000 \$
Metals Creek Resources Corp.	2015-10-02	88 000 \$
Microsoft Corporation	2015-11-03	212 739 678 \$

Nom de l'émetteur	Date du placement	Montant total du placement
Mines d'or Dynacor inc.	2015-10-29	1 649 339 \$
Mobi724 Global Solutions inc.	2015-10-27	931 209 \$
Mobi724 Global Solutions inc.	2015-10-28	2 402 952 \$
Nevada Sunrise Gold Corporation	2015-11-06	589 500 \$
Pétrolia inc.	2015-11-04 et 2015-11-06	4 500 000 \$
Powerstores Ecommerce Ltd.	2015-10-14	51 766 \$
Quadron Capital Corporation	2015-11-06	656 000 \$
Sabre GLBL Inc.	2015-11-09	23 280 368 \$
Services Optometriques (OPT) inc.	2015-11-02	72 633 \$
Skyline Commercial Real Estate Investment Trust	2015-11-01	5 014 870 \$
SweetIQ Analytics Corp.	2015-10-30	3 557 179 \$
The Tinely Beverage Company Inc.	2015-11-03	1 170 500 \$
Timbercreek four Quadrant Global Real Estate Partners	2015-11-02	753 500 \$
Trez Capital Yield Trust US	2015-10-13 au 2015-10-16, 2015-10-19 et 2015-10-21	465 348 \$
U308 Corp.	2015-11-03	622 625 \$
UBS AG, Jersey Branch	2015-10-26, 2015-10-27, 2015-10-29, 2015-10-30 et 2015-11-02	17 855 907 \$

Nom de l'émetteur	Date du placement	Montant total du placement
UBS AG, Jersey Branch	2015-11-04 au 2015-11-06, 2015-11-11 et 2015-11-12	12 139 532 \$
UMC Mutual Fund Trust	2015-11-02	243 591 \$
Walton AB Southridge Investment Corporation	2015-10-29	127 000 \$
Walton AB Southridge Investment Corporation	2015-11-05	495 220 \$
Walton AB Southridge LP	2015-10-29	482 000 \$
Walton AB Southridge LP	2015-11-05	1 760 220 \$
Walton TX Dallas Kemp Ridge Investment Corporation	2015-11-05	1 008 040 \$
Walton TX Kemp Ridge LP	2015-10-29	1 484 878 \$
Westpac Banking Corporation	2015-11-09	19 825 482 \$

Information corrigée**Bulletin du 25 juin 2015 - Vol. 12, n° 25**

Nom de l'émetteur	Date du placement	Montant total du placement
-------------------	-------------------	----------------------------

International Montoro Resources Inc.	2015-04-21	92 050 \$
--------------------------------------	------------	------------------

Information corrigée**Bulletin du 29 octobre 2015- Vol. 12, n° 43**

Nom de l'émetteur	Date du placement	Montant total du placement
-------------------	-------------------	----------------------------

Focus Graphite Inc.	2015-08-28	416 830 \$
---------------------	------------	-------------------

SECTION RELATIVE AUX FONDS D'INVESTISSEMENT

Nom de l'émetteur	Date du placement	Montant total du placement
Aberdeen Global SICAV Emerging Markets Smaller Companies Fund	2015-02-02 au 2015-07-13	1 505 959 \$
ACM Commercial Mortgage Fund	2015-10-31	18 407 333 \$
AEA Investors Fund VI LP	2015-10-09	559 267 200 \$
Allianz Global Investors Fund SICAV Europe Equity Growth	2014-11-14 au 2015-07-22	5 473 145 \$
ASF VII B L.P.	2015-09-09	396 690 000 \$
Baillie Gifford Worldwide Emerging Markets Bond Fund	2015-04-20	42 686 000 \$
Baillie Gifford Worldwide Global Alpha Choice Fund	2015-03-02	45 000 000 \$
Bentall Kennedy Prime Canadian Property Fund Ltd.	2015-10-30	93 371 825 \$
Coller International Partners VI	2014-10-08 au 2015-08-25	681 806 \$
Fidelity Active Strategy Fast Europe Fund	2014-12-16 au 2015-09-29	2 292 570 \$
Fidelity Clearpath Institutional 2015 Portfolio	2014-10-01 au 2015-09-30	11 786 680 \$
Fidelity Clearpath Institutional 2020 Portfolio	2014-10-01 au 2015-09-30	36 766 850 \$
Fidelity Clearpath Institutional 2025 Portfolio	2014-10-01 au 2015-09-30	40 627 306 \$
Fidelity Clearpath Institutional 2030 Portfolio	2014-10-01 au 2015-09-30	51 068 330 \$

Nom de l'émetteur	Date du placement	Montant total du placement
Fidelity Clearpath Institutional 2035 Portfolio	2014-10-01 au 2015-09-30	29 647 204 \$
Fidelity Clearpath Institutional 2040 Portfolio	2014-10-01 au 2015-09-30	38 289 601 \$
Fidelity Clearpath Institutional 2045 Portfolio	2014-10-01 au 2015-09-30	26 605 308 \$
Fidelity Clearpath Institutional 2050 Portfolio	2014-10-01 au 2015-09-30	8 036 596 \$
Fidelity Clearpath Institutional 2055 Portfolio	2014-10-01 au 2015-09-30	5 590 485 \$
Fidelity Clearpath Institutional Income Portfolio	2014-10-01 au 2015-09-30	6 439 375 \$
Fonds de revenu diversifié Invico	2015-11-05	2 509 610 \$
Fonds en gestion commune d'actions mondiales de base AGF	2014-10-01 au 2015-09-30	208 111 760 \$
Fonds en gestion commune de revenu élevé AGF	2014-10-01 au 2015-09-30	2 571 398 \$
Fonds en gestion commune de revenu fixe AGF	2014-10-01 au 2015-09-30	7 390 278 \$
Fonds en gestion commune des marchés émergents AGF	2014-10-01 au 2015-09-30	5 000 000 \$
Fonds en gestion commune diversifié de revenu AGF	2014-10-01 au 2015-09-30	1 379 086 \$
Fonds Marché Monétaire Montrusco Bolton	2014-01-01 au 2014-12-31	487 919 826 \$

Nom de l'émetteur	Date du placement	Montant total du placement
Fortress CFT Co-Invest Fund (CAD) L.P.	2015-10-12	32 019 999 \$
GE Institutional U.S. Equity Fund - Investment Class	2014-10-02 au 2015-09-30	27 019 896 \$
GoldPoint Partners Select Manager Canada Fund III, L.P.	2015-11-06	65 832 014 \$
Heptagon Yacktmann Fund	2014-11-17 au 2015-08-03	2 279 183 \$
Institutional Euro Liquidity Fund of Institutional Cash Series plc	2014-10-01 au 2015-09-30	685 050 000 \$
Institutional US Dollar Liquidity Fund of Institutional Cash Series plc	2014-10-01 au 2015-09-30	3 145 000 000 \$
Jupiter Global Fund - Strategic Total Return	2015-07-24	1 518 463 \$
Kingwest High Income Portfolio	2015-10-31	300 000 \$
M & G Optimal Income Fund	2014-10-06 au 2015-09-28	4 610 319 \$
Marret Equity Hedge Fund	2014-01-31 au 2014-12-31	8 725 908 \$
Marret High Grade Hedge Fund	2014-01-31	339 672 \$
Marret High Yield Fund	2014-01-31 au 2014-12-31	679 858 \$
Marret High Yield Hedged Strategies Fund	2014-01-31 et 2014-02-28	943 601 \$
Marret Investment Grade Hedged Strategies Fund	2014-01-31 au 2014-11-28	7 923 477 \$

Nom de l'émetteur	Date du placement	Montant total du placement
Newport Global Equity Fund Class L	2015-06-18 au 2015-06-27	45 311 \$
Newport Yield Fund Class L	2015-06-08 au 2015-06-17	332 048 \$
Newport Yield Fund Class L	2015-07-09 au 2015-07-18	163 043 \$
Newport Yield Fund Class L	2015-08-10 au 2015-08-19	94 339 \$
Parereturn Fund	2015-03-18	1 872 658 \$
Portland Advantage Plus – Everest Fund	2014-10-31 au 2015-09-30	6 393 575 \$
Portland Advantage Plus – McKinley Fund	2014-10-31 au 2015-09-30	5 730 190 \$
Pyramis Canadian Bond Trust	2014-10-01 au 2015-09-30	316 011 700 \$
Pyramis Canadian Core Equity Trust	2014-10-01 au 2015-09-30	307 769 078 \$
Pyramis Canadian Focused Equity Trust	2014-10-01 au 2015-09-30	310 502 095 \$
Pyramis Canadian Long Bond Trust	2014-10-01 au 2015-09-30	317 029 819 \$
Pyramis Canadian Real Return Bond IndexTrust	2014-10-01 au 2015-09-30	297 658 \$
Pyramis Canadian Systematic Equity Trust	2014-10-01 au 2015-09-30	64 769 005 \$

Nom de l'émetteur	Date du placement	Montant total du placement
Pyramis Concentrated International Small Cap Trust	2014-10-01 au 2015-09-30	9 033 418 \$
Pyramis Select Global Equity Trust	2014-10-01 au 2015-09-30	124 129 567 \$
Pyramis Select International Equity Trust	2014-10-01 au 2015-09-30	97 471 956 \$
Pyramis Select International Plus Trust	2014-10-01 au 2015-09-30	16 270 345 \$
Romspen Mortgage Investment Fund	2015-10-15	4 252 660 \$
Romspen Mortgage Investment Fund	2015-11-01	27 796 880 \$
Romspen Mortgage Investment Fund	2015-11-15	3 688 130 \$
Stream Asset Financial II LP	2015-10-09	47 545 000 \$
Stream Asset Financial II LP	2015-10-30	139 955 000 \$
Sun Life Long Term Private Fixed Income Plus Fund	2015-09-30	15 972 000 \$
UBS (LUX) Key Selection SICAV – European Growth and Income (EUR)	2015-03-24 et 2015-05-12	136 302 \$

Pour de plus amples renseignements relativement aux placements énumérés ci-dessus, veuillez consulter les dossiers disponibles à la salle des dossiers de l'Autorité.

6.6.4 Refus

Aucune information.

6.6.5 Divers

Firm Capital Mortgage Investment Corporation

Vu la demande présentée par Firm Capital Mortgage Investment Corporation (l'« émetteur ») auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») le 4 décembre 2015 (la « demande »);

Vu les articles 40.1 et 263 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, RLRQ, c. V-1.1 (la « Loi »);

Vu les articles 2.2(2) et 19.1 du *Règlement 41-101 sur les obligations générales relatives au prospectus* (le « Règlement 41-101 »);

Vu les pouvoirs délégués conformément à l'article 24 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*, RLRQ, c. A-33.2;

Vu la demande visant à obtenir une dispense temporaire de l'obligation prévue à l'article 40.1 de la Loi et à l'article 2.2(2) du Règlement 41-101 d'établir une version française des documents suivants de l'émetteur qui seront intégrés par renvoi dans le prospectus simplifié provisoire que l'émetteur entend déposer le ou vers le 8 décembre 2015 (la « dispense demandée ») :

1. le rapport financier intermédiaire pour la période intermédiaire terminée le 30 septembre 2015 ainsi que le rapport de gestion intermédiaire correspondant;
 2. la circulaire de sollicitation de procurations datée du 28 mai 2015;
- (collectivement, les « documents visés »);

Vu les déclarations faites par l'émetteur.

En conséquence, l'Autorité accorde la dispense demandée à la condition que les documents visés soient traduits en français et que la version française des documents visés soit déposée auprès de l'Autorité dans les meilleurs délais, mais au plus tard au moment du dépôt du prospectus simplifié se rapportant au prospectus simplifié provisoire.

Fait à Montréal, le 7 décembre 2015.

Patrick Théorêt
Directeur du financement des sociétés

Décision n°: 2015-FS-0163

Les autorités canadiennes en valeurs mobilières, autre que l'Autorité des marchés financiers, qui ont agi à titre d'autorité principale sous le régime du passeport ont rendu des décisions qui ont pour effet de dispenser les personnes visées de l'application de dispositions équivalentes en vigueur au Québec en vertu de l'article 4.7 du Règlement 11-102 sur le régime du passeport ou de l'article 4.8 de ce règlement, selon le cas.

Pour consulter ces décisions, en obtenir copie ou effectuer une recherche à l'égard de celles-ci, veuillez vous rendre au site Internet de l'Institut canadien d'information juridique (CanLII) à l'adresse www.canlii.org.

Si vous désirez consulter les décisions rendues depuis la publication du dernier numéro du bulletin, vous n'avez qu'à suivre les indications suivantes : rendez-vous à l'adresse Internet www.canlii.org/fr/advancedsearch.html, à l'étape 3 - Date de décision, inscrivez la date du dernier bulletin et la date du jour, à l'étape 4 – Collections, sous la section Compétences, vérifiez que toutes les compétences sont sélectionnées, sous la section Législation, cocher le choix « aucune », sous la section Cours, cocher le choix « aucune », sous la section Tribunaux administratifs, cocher le choix « valeurs mobilières » et lancer la recherche en cliquant le bouton « chercher ».